



Question de jugement du pru d homme

Par **MOI22**, le **11/04/2009 à 13:37**

Bonjour,rnactuellement je suis en confli avec mon patron je les fait passer devant les pru d homme il a deja eu 2 jugements .La sur le conte rendu que mon avocate vien de me donné ses inscries a l'effet de me voir dire et juger la résiliation judiciaire du contrat de travail aux torts de l employeur rnje ne sait plus quoi pencer et mon avocat m explique rien de rien rnj ai pas les papiers je ne sais meme pas si je peut retravailler maintenant vu kil a encore un jugement rnMerci de m aidé

Par **Visiteur**, le **11/04/2009 à 15:59**

bonjour,rnrnrnpourquoi votre avocate ne veut rien vous dire ?

Par **MOI22**, le **11/04/2009 à 17:22**

bonjour et merci de votre reponce rnalors elle et trop rapides quand elle nous parles et nous dit toujours désolé j ai d autres personnes a voire rnmais je ne peut pas resté sans ressource comme sa moi nsans les papiers d assedic et la rupture de contrat je ne peut pas chercher ailleur rnmerci

Par **Visiteur**, le **11/04/2009 à 18:38**

vu que vous avez le jugement, allez voir un syndicat qui vous expliquera... (il faut le lire pour savoir ce qu'il en est)...rnou alors allez voir mardi votre avocate et insistez

Par **MOI22**, le **11/04/2009** à **19:54**

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE REPONCE rnJE VAIS ALLEZ VOIR MARDI ALORS
rnMERCI DE VOS REPONCES